

# LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. I No. 25.

MONTREAL, LUNDI, 4 JANVIER 1841.

PRIX 2 SOUS.

## LITTÉRATURE.

### PROFIL HONGROIS.

*Suite.*

« Monseigneur, vous désirez depuis longtemps obtenir un avantage parlementaire sur la Diète. Une occasion se présente. Faites passer un bill dans les deux chambres, qui autorise la construction d'un pont sur le Danube, moyennant péage. Les nobles seront furieux, mais je me charge de la majorité. »

M. de Metternich donna dans le panneau : le palatin proposa le bill en son nom, dans l'espoir de jouer un mauvais tour à l'aristocratie. Széchenyi perora dans son club avec tant d'esprit, foudroya le préjugé dans son journal avec tant de verve, et harangua les nonces à la première table avec tant d'éloquence et d'ironie, que les deux influences réunies du comte et de l'Autriche emportèrent la majorité. Le bill passa. Lorsque le président de la seconde table ou chambre haute (*judex curia*), magnat vénérable, proclama ce résultat inouï dans les fastes magyars, sa voix trembla, des larmes tombèrent de ses yeux sur sa longue barbe blanche, et ce fut avec un accoutrement, au milieu du silence de l'assemblée.

—Quant à moi, j'en fais ici le serment devant la Diète : mes pieds ne fouleront jamais le plancher de ce pont fatal dont l'érection est un outrage aux droits sacrés de la noblesse de Hongrie !

Telles sont, en raccourci, ces mœurs étranges. Mon honorable ami M. Paget, épouvanté du symptôme révolutionnaire, a risqué dans son livre la métaphore suivante pour décrire le danger du voisinage de la Hongrie :

« Ce pays, dit-il, est comme une pincée de poivre en poudre toujours placée sous le nez de l'Autriche. (*Pounding pepper under the German's nose.*) »

D'accord ; mais en politique M. de Metternich est un de ces hommes qui n'éternuent jamais.

En fait de coloris, la vie privée des Hongrois est à l'avenant de leur vie publique. Par exemple, on se ferait difficilement une idée de la magnificence déployée par l'aristocratie magyare et de l'étendue de ses richesses territoriales. Le prince Esterhazy est la sommité à la mode dans ce genre d'excentricité hongroise. La veste à la huszarle du costume national qui coûte seulement à ce grand seigneur vingt-cinq mille francs de frais de dégât toutes les fois qu'il lui plaît de s'en revêtir, et qui a figuré au couronnement de Victoria, a déjà permis d'évaluer approximativement le budget de sa toilette. Quant à ses états, leur circonscription renferme cent trente villages, quarante villes et trente-quatre châteaux ou forteresses. Il possède quatre maisons de campagne ou villas de plaisance dont la distribution intérieure est tellement royale que l'une se compose de trois cent six appartemens

complets de maître et d'un théâtre avec tous ses accessoires et dépendances. Pendant son voyage à Londres, il rendit visite à lord Holkham, qui lui montra avec une certaine vanité de propriétaire un troupeau de deux mille moutons en lui demandant s'il en connaissait beaucoup d'aussi nombreux en Hongrie.

—Milord, répondit le prince en riant, j'ai plus de bergers que vous n'avez de moutons.

Ces paroles trouvèrent des incrédules parmi les badauds de Londres, et cependant elles sont aussi vraies que la statistique ; le prince a plus de deux mille cinq cents bergers. Les Esterhazy se font garder par un corps d'élite à l'instar des souverains et exercent le droit de vie et de mort dans les limites de leurs possessions. Enfin tout ce qu'on raconte de cette famille princière est conte arabe, fantaisie d'Hoffman ou *Songes d'une nuit d'été*. Mais quelle ne fut pas ma terreur lorsque je lus dans le livre de M. Paget l'énormité suivante :

—Les Esterhazy, m'assurait une jolie femme de Vienne, font tout en grand. Le feu prince a doté deux cents maîtresses et pensionné cent enfans illégitimes !

On sait que les généalogistes des familles seigneuriales surpâchent avec une masse de parchemins nobillaires où se lisaient ces mots : « Titre de la maison de Croi, » et un ancêtre du duc de Levis se tenant debout, le chapeau à la main devant la vierge Marie, qui a la bonté de lui dire : « Couvrez-vous, mon cousin. » Les d'Hosier et les Ménètrier de la maison Esterhazy ne sont pas moins habiles. L'arbre généalogique de cette famille, placé dans une salle de leurs palais, est aussi clair que possible, puisqu'il nous montre Adam lui-même s'appuyant sur la cime et jetant un regard favorable sur les ramifications qui s'étendent au-dessous de sa prolifique image. Il va des juifs aux payens avec une extrême facilité de pousse et d'embranchement ; le feuillage découvre alternativement Moïse et Attila, qui seraient tort étonnés, s'ils sortaient du tombeau, de se trouver magnats de Hongrie. Cet arbre est encadré par une suite de portraits authentiques des membres de la famille Esterhazy, depuis Attila jusqu'à nos jours. A la vue de ces médaillons perchés sur les rambeaux, on adresse involontairement au concierge un mot renouvelé de l'ambassadeur persan qui se trouvait récemment à Londres en même temps que le prince Esterhazy. Le gardien du château d'Holyrood lui montrait la galerie des princes d'Ecosse, dont les portraits ne sont pas moins fabuleux que les images de la famille hongroise ; le Persan, pour exprimer d'une manière honnête ce qu'il pensait à la fois de la généalogie et de la peinture, tira l'oreille du coursier écossais d'un air cimbale en lui disant :

—Mon cher monsieur, je retourne à Ispahan avec la ferme et heureuse conviction que c'est vous qui peignez ces figures.

La magnificence de la maison Esterhazy ne se borne pas à la généalogie, aux moutons et aux vestes à la huszarle ; elle s'étend aux arts, à la musique surtout. « Les Spenser, disait Gibbon, poètes et hommes d'état, ne furent pas seulement ennoblis par les trophées de Mulbrough ; *the Fatry Queen* y fut aussi pour quelque chose. » On peut en raconter autant des Esterhazy ; leur plus beau bijou c'est Haydn. Carpani nous a conservé les détails touchans de cette liaison entre un magnat de Hongrie qui descend d'Attila et son pauvre maître de chapelle qui ne descend que de lui-même. Ce fut un ami commun, M. Friedberg, qui fit les premiers pas pour les deux puissances de l'art et de la fortune et engagea le musicien à composer une symphonie pour la fête du grand seigneur. L'allegro n'était pas terminé que le prince éperdu se leva en demandant l'auteur. Friedberg tira d'un angle obscur de la chapelle le compositeur, dont les jambes tremblaient d'émotion, et le conduisit devant le prince.

—Que voi-je ! s'écria le magnat. C'est un nègre !

Le teint d'Haydn n'avait pas en effet précisément la blancheur du lis ; mais le prince débonnaire mit bientôt le débutant à son aise.

—Eh bien ! mon petit noir, il faut d'abord vous habiller. Changez de linge, commendez-vous une perruque à boucles onduyantes et des talons rouges pour vos souliers. Mais faites attention que les talons soient hauts, afin que l'élévation de votre personne réponde à celle de votre musique. Allez, mon petit noir ; l'intendant vous dira ce qui s'ensuit.

Le lendemain le pauvre maestrino semblait tellement gêné dans sa toilette que chacun éclata de rire en le voyant, même son ami Friedberg. Cette hilarité générale, dont le prince ne se défendit pas, augmenta le succès de sa musique. Haydn profita de sa gloire pour obtenir du prince la faveur de s'habiller à sa guise et d'abandonner les talons rouges ; mais le surnom de *petit noir* lui resta.

Toute cette histoire d'Haydn est franchement admirée par les trois pigeons ; mais le dissentiment revient à propos de gastronomie. M. Gleig et M. John Paget avancent des faits culinaires dont je leur laisse la responsabilité. Il est vrai que je n'ai pas toujours fréquenté la bonne compagnie.

A les en croire, les Hongrois avant de manger commencent par se peigner avec de petits démêloirs qu'ils tirent coquettement de leurs calpacks et que souvent ils oublient sur la nappe entre la salière et le couteau. Il y en aurait même qui se polissent les ongles en causant avec leurs élégantes voisines, et d'autres qui ne se feraient pas faute de passer voluptueusement une fourchette dans les flots lustres de leurs chevelures. On s'imaginerait, disent-ils méchamment, entendre à tout moment la voix de cette soubrette d'une comédie de Vanbrugh, qui annonce le préten-

du de sa maîtresse en criant : " Madame, votre amoureux est en bas qui s'étrille ! "

O mes honorables amis, vous tenez beaucoup trop votre serment, et je commence à m'apercevoir que nous n'avons pas impunément juré en face du mur du diable !

Fin.

LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL :

LUNDI, 4 JANVIER, 1841.

Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.

Nous avons lu avec attention la prise de St-Jean d'acre ; nous rendons hommage tant au courage des forces alliées qu'à la noble défense des troupes Egyptiennes elles étaient dignes d'un meilleur sort ; on ne peut douter que la corruption et la trahison n'aient eu une part principale dans la reddition de cette forteresse ; il suffit de lire sans partialité les rapports qui nous sont parvenus pour en avoir la conviction.

Nous nous faisons un devoir de déclarer que nous n'ignorons pas que les soldats anglais sont braves et se sont souvent distingués ; mais nous sommes loin d'admettre avec *le Vrai Canadien*, que rien ne peut résister au génie et à la valeur britannique, c'est du charlatanisme. Nous n'avons que faire d'aller feuilleter l'histoire pour en tirer des faits convenables ; nous nous contenterons de renvoyer ce journal aux dernières nouvelles reçues des Turcs.

A en croire le *Vrai Canadien*, les Egyptiens vendus et battus à St-Jean d'acre, " hateront et faciliteront indubitablement un arrangement avantageux de la question des frontières ; car elle fera comprendre aux esprits récalcitrans de nos voisins, combien il leur sera prudent et expédient d'éviter une lutte avec la puissance de l'Angleterre. Il ajoute : et cet exploit doit convaincre aussi les patriotes mécontents, et factieux, combien sont vains leurs vœux pour l'indépendance, et mettra fin à leurs cris de guerre sauvage pour la nationalité."

Quoi ! est-ce en la présence des actes les plus héroïques du courage américain que vous osez accuser ce peuple de peur et de lâcheté ? Aujourd'hui la grande confédération qui nous avoisine compte une population de 14,000,000. Sous l'immortel Washington, et ses courageux compagnons d'armes, une colonie de 3,000,000 d'âmes lève contre l'oppression Anglaise, l'étendard de la liberté, une lutte terrible s'engage, les américains triomphent de ce génie, de cette valeur britannique irrésistible, et posent les fondemens d'une puissante république. Encore, avez vous oublié la réception des anglais à la Nouvelle Orléans par Jackson ? avez donc un peu de mémoire, Mr. le *Vrai Canadien*, et surtout ne mettez pas sous l'empire de la peur un peuple courageux et plein de patriotisme.

Quand aux patriotes, soyez plus généreux envers eux. Ne sont-ils pas assez opprimés, assez à plaindre. Ils seraient indignes de jouir des droits de sujets anglais, s'ils ne protestaient pas, s'ils ne résistaient pas contre le despotisme.

En finissant, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer quel égoïsme perce dans le *Vrai Canadien* et quelques journaux anglais, et à les entendre, à l'Angleterre seule appartiennent les lauriers de la prise d'acre, nous n'en sommes pas surpris, c'est une vieille coutume suivie religieusement par les papiers anglais, d'oublier des alliés, à qui souvent appartient tout la gloire. Nous ne citons que Waterloo . . . . .

Vendredi dans la nuit il est tombé une grande quantité de neige ce qui a rendu nos chemins bien mauvais, et dangereux même dans quelques endroits. Nos chemins de campagnes ne doivent pas être beaucoup meilleurs, et nous craignons de ne voir que peu d'habitans au marché cette semaine.

Un autre domage, mais qui a causé de grands désastres, a eu lieu dans la partie de la ville, connu sous le nom de Griffin town, par la crue des eaux. Des familles entières ont été forcées d'abandonner leurs maisons. Le faubourg St. Joseph est aussi submergé en partie.

Dimanche, l'eau a continué à monter d'une telle manière, que le Collège, et les sœurs grises ont été inondés. Les rues, hier, étaient remplies de familles qui s'empressaient de sauver ce qu'elles pouvaient de leurs maisons submergées.

Ce matin, l'eau paraît s'être retiré un tant soit peu, la glace a fait à peu près, ses effets, et nous espérons que la crue des eaux est maintenant fini. Le nombre de familles qui ont été obligées de démenager est immense et le domage, causé par l'inondation, incalculable.

Nous avons reçu aujourd'hui, "le Guide du Cultivateur, pour 1841." sorti des presses de Mr. Louis Perrault. Cet Almanach, rédigé avec soin, contient, outre les calculs astronomiques, le lever et coucher du soleil, les changemens de lune, les Saints et fêtes pour chaque jour de l'année, outre une foule d'autres articles intéressans et instructifs qui ne pourront manquer d'intéresser le public. Nous recommandons à nos lecteurs ce livre qui est indispensable dans une famille,

La fête des Rois " se trouvant un mercredi, nous sommes forcés de ne publier que deux fois cette semaine. Depuis que les fêtes sont commencées, nous n'avons pu être aussi exacts à faire sortir notre journal, mais, elles sont terminées et le public saura nous excuser pour ces temps de plaisirs et d'allégresses, nous n'en travaillerons que plus assiduellement à l'avenir. Nous espérons aggrandir notre journal du double dans quelque temps, nous continuerons de paraître 3 fois par semaine et le prix n'en sera augmenté que d'un écu par an. Le nombre de nos avertissemens et l'encouragement vraiment extraordinaire que notre papier a reçu, nous force de faire tous nos efforts pour l'augmenter de format. Il n'y a qu'une presse que nous n'avons pas, mais nous nous reposons sur la générosité d'un homme qui a déjà, fait beaucoup de sacrifices pour son pays, pour nous la procurer.

La police, depuis les fêtes, a eu de la besogne un grand nombre de personnes ont été conduites à l'office de la police pour en avoir enfreints les lois. Nous espérons que Mr. Gagy sera un peu indulgent, ces fêtes n'arrivent qu'une fois l'an et on ne doit pas trouver extraordinaire que quelques individus s'oublient ce jour-là, c'est la vie du monde.

Du COURRIER E. U.

On verra par l'extrait suivant du *Courrier des Etat-Units* que l'envoi d'une centaine d'hommes à Madawaska, s'est grossi en un régiment en entier envoyé pour s'emparer du territoire en dispute, et que cela avait mis les Américains en émoi.

Avant-hier, la population de New-York à été mise en émoi par la nouvelle suivante affichée soudainement dans Wall-street :

"NOUVELLES DE GUERRE !—Un gentleman, qui a quitté Bangor, hier à une heure du matin a apporté la nouvelle à Boston d'un régiment de troupes anglaises, parti de Québec, est arrivé sur le territoire en litige et s'en est emparé. Le gouverneur de l'état du Maine a reçu information officielle de ce fait de la part du gouverneur du New Brunswick, et il se préparait à envoyer aussitôt un messenger spécial à cet égard au gouvernement-général." —(Boston Transcript.)

Beaucoup de gens se sont alarmés de cette nouvelle, d'autres en ont ri. Nous nous rangeons volontiers du côté de ces derniers. Il est absurde, impossible de croire que le gouvernement anglais ait voulu trancher avec l'épée une question que le dernier message de M. Van Buran montre comme amialement résolue, et cela au moment de difficultés européennes. L'Angleterre aujourd'hui doit être plus que jamais braver. Nous pensons donc que la nouvelle parvenue au *Transcript* de Boston est fautive, ou que le mouvement des troupes anglaises notifié au gouverneur de l'état du Maine, s'est borné à un simple passage accidentiel et sans aucune importance.

MEXIQUE.—Un article publié le 28 octobre à Mexico, par le journal officiel du Président Bustamente, a produit une grande sensation dans le pays. Cet article discute la question de savoir si un gouvernement monarchique ne vaudrait pas mieux qu'une République pour les Mexicains. L'auteur conclut que cette question est devenue douteuse ; mais on prétend que la crainte seule de Sancta-Anna et de sa rivalité a empêché le Président Bustamente de se prononcer hautement pour l'affirmative. Un parti monarchiste va donc probablement s'ajouter aux partis déjà si nombreux qui divisent le Mexique.—*Idem*.

VENT ET VAPEUR.—Les paquebots de New-York ont lutté avec avantage contre leurs rivaux les steamships, dans leurs dernières traversées d'Amérique en Europe. La Duchesse d'Orléans est arrivée au Havre en 14 jours 1-2, et le Garrick à Liverpool en 15 jours.—*Idem*.

NAISSANCE.

A Burlington le 29 dernier, la Dame de Ludger Duvernay, a mis au monde un fils.

NOUVELLES ANNONCES.

Annonce de la Corporation.

Annonce de l'Almanach pour 1841.

**CORPORATION  
DE LA CITE DE MONTREAL,  
AUX CONTRACTEURS.**

DES Offres Cachetées seront reçues jusqu'à  
Lundi midi, le Onze de Janvier, 1841, au  
bureau du Soussigné, pour les quantités sui-  
vantes de Pierres Cassées pour Macadamiser,  
savoir :—

Dans le Quartier de Ste. Marie, 15,000 minots.  
Dans le Quartier de St. Laurent, 25,000 do.  
Dans le Quartier de la Reine . . 105,000 do.  
Dans les Quartiers de l'Est du centre,  
Rue des Commissaire . . . 30,000 do.

La qualité de la pierre doit être approuvée,  
et être cassée en forme cubique de manière  
à passer dans un anneau de deux pouces, et  
sera mise en telle ou telles places qui sera ou  
seront indiquées.

Les offres qui établiront le taux par mille  
minots pour toute portion des quantités susdi-  
tes, qui ne seront pas moins de deux milles  
minots.

Pour plus amples particularités s'adresser à  
Hotel de Ville, } JOHN OSTELL,  
30 Déc. 1840. } Intendant de la Cité.

**MAINTENANT EN VENTE,  
CHEZ LOUIS PERRAULT,  
Imprimeur et Editeur, Rue St. Thérèse,  
ET CHEZ E. R. FABRE,  
Libraire, Rue St. Vincent.**

LE GUIDE DU CULTIVATEUR,  
D'APRES LE GRAND MATHIEU LAENSBURG,  
OU

**NOUVEL ASTROLOGUE UNIVERSEL  
ALMANACH POUR L'ANNEE  
1841  
No. 2.**

De la Nouvelle Série, orné du Portrait de  
M. Laensberg, mathématicien, Edition rédi-  
gée avec soin et contenant outre les calculs  
astronomiques, le lever et le coucher du So-  
leil, les changemens de Lune, et les Saints et  
Fêtes pour chaque jour de l'année; les pré-  
dictions générales et particulières des saisons;  
les pronostications du Soleil, de la Lune, des  
Etoiles et des Vents; les horoscopes pour  
chaque mois. Enfin le seul Calendrier dou-  
ble véridique, comme il n'y en a point, avec  
la Température pour chaque jour de l'année.  
Des renseignements précieux et en tout genre  
à l'usage du Cultivateur pour tous les mois.

Montréal, 4 Janvier, 1841.

District de } UN quartier général des ses-  
Montreal. } sions de la paix, tenant Ju-  
ridiction Criminelle, dans et pour le district de  
Montréal, se tiendra à la Cour de Justice,  
dans la Ville de Montréal, lundi, le onzième  
jour de Janvier prochain, à dix heures de l'a-  
vant-midi. Nous donnons, en conséquence,  
avis public à tous ceux qui voudront poursui-  
vre quelqu'un des prisonniers dans la prison  
commune dans le dit District, et autres, qu'ils  
soient là et alors présents. Et nous donnons  
pareillement Avis à tous les Juges de Paix,  
les Coroners, les Officiers de Police, dans et  
pour le District, qu'ils soient là et alors présents,  
avec leurs Records, Rôles, Indictements et  
autres mémoires pour faire, selon leurs diffé-  
rens devoirs à cet égard, ce que de droit.

**BOSTON & BARRON.**

Bureau du Shérif. } Shérif.  
Montréal, 26 Déc., 1840. }

**ORDONNANCE**

DE LA

**CORPORATION DE MONTREAL**

PUBLIEE PAR ORDRE DU CONSEIL.

Du 15 de Décembre 1840.

**CORPORATION DE MONTREAL.**

**ORDONNANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
MONTREAL.**

**R**EGLANT le marché à Enclos, à Foin et aux  
Bêtes, sur la "Place Viger" dans la rue Saint  
Denis, dans le faubourg St. Louis, et appropriant  
une certaine somme d'argent pour l'erection de  
places pour les animaux, etc.

Le Maire et les Citoyens de la Cité de Montréal,  
dûment assemblés en Conseil, à l'Hôtel de Ville,  
dans la Cité de Montréal, lundi, le quatrième jour  
de Décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil  
huit cent quarante, en vertu de l'autorité dont ils  
sont investis, dans et par une ordonnance, du gou-  
verneur de la Province du Bas-Canada, et le Con-  
seil Spécial, pour les affaires de la dite Province,  
faite et passée dans la quatrième année de Sa Pré-  
sente Majesté, intitulée "Ordonnance pour incor-  
porer la Cité et la Ville de Montréal." Ordonnent,  
et il est par là Ordonné et arrêté :—

I.—Que le lot de terre connu sous le nom de  
"Place Viger," situé dans la rue Saint Denis, dans  
le faubourg St. Louis, dans la Cité de Montréal,  
lequel dit lot appartient à la dite Cité, soit exclu-  
sivement approprié, de et après la passation de la  
présente loi, pour un Marché à Foin et à Bêtes, et  
aussi pour un Enclos, dans le dessein d'y renfermer  
tous les chevaux, les bêtes à cornes, moutons ché-  
geant la propriété de toute personne, ou égarés  
sur les rivages, dans les grands chemins, sur le ter-  
rain public.

II.—Qu'il soit de plus arrêté qu'une personne  
propre et convenable soit nommée par le Conseil  
qui tiendra son emploi durant son bon plaisir, et  
sera connue comme gardien de l'Enclos, pour la  
Cité, et Clerc du Marché à Foin et aux Bêtes, sur  
la "Place Viger," Rue St. Denis, dans la Cité de  
Montréal.

III.—Et qu'il soit de plus arrêté, que le dit gar-  
dien d'Enclos, Clerc du Marché à Foin et à Bêtes,  
recevra pour ses services dans son double emploi,  
un salaire de soixante livres cours actuel par année,  
en quatre paiemens égaux au lieu de tous honorai-  
res, et émolumens, et donnera une caution bonne et  
suffisante à la Corporation, pour la somme de cent  
livres cours actuel, et deux cautions pour la somme  
de cinquante livres cours actuel, pour l'exécution  
dûe de ses devoirs, dans son double emploi de gar-  
dien d'enclos de la cité et clerc du Marché à foin  
et à bêtes.

IV.—Et qu'il soit de plus arrêté, que la person-  
ne, à être nommée comme sus-dit, exécute fidelle-  
ment, à l'égard du dit emploi de gardien d'enclos  
tous les devoirs attachés à cet emploi, par et en  
vertu d'un acte, passé dans la sixième année de Sa  
Majesté, le Roi Guillaume Quatre, chapitre  
cinq et six, et tous et chacun des pouvoirs et auto-  
rité, qui dans et par le dit acte sont départis et im-  
posés au dit emploi de gardien d'enclos, soient ex-  
ercés par le gardien d'enclos, à être nommé com-  
me susdit :—

V.—Et qu'il soit de plus arrêté, que le premier  
et second article, du troisième chapitre des règles  
et réglemens faits et passés par les juges de paix,  
le dix-huitième jour de janvier, mil huit cent vingt-  
et-un soit applicable au marché à foin, sur la dite  
"Place Viger," jusqu'à ce qu'ils soient annulés  
par le Conseil, lesquels dits règles et réglemens,  
il sera du devoir du dit clerc du marché à foin d'y  
obéir.

VI.—Et qu'il soit de plus arrêté, qu'autant du  
second article des dites règles et réglemens men-  
tionnés dans la dernière section, comme pourvoyant  
à autoriser le clerc du marché à foin, d'avoir et  
de recevoir pour son propre profit, certaines som-  
mes d'argent spécifiées dedans, pour la pesée du  
foin et d'argent seront désormais recueillies et re-  
çues par le dit clerc du marché à foin, sur la dite  
"Place Viger," pour le profit de la corporation de  
Montréal.

VII.—Et qu'il soit de plus arrêté qu'il sera du  
devoir du dit clerc du marché à foin de donner di-  
rections à l'égard de l'arrangement ou du déplace-  
ment de toute charrette wagsom traine ou sleigh,  
ou autre voiture chargée de foin et de paille sur le  
dit marché et toute personne qui refusera ou né-  
gligera d'obéir à telles directions, paiera une amen-  
de de six chelins cours actuel pour un tel refus.

VIII.—Et qu'il soit de plus arrêté que de et  
après la passation de la présente ordonnance, au-  
cune personne vendra ou exposera en vente aucun  
animal d'aucune sorte sur toute place publique ou  
marché dans la cité de Montréal excepté sur la  
dite "Place Viger" sous peine de deux livres d'a-  
mande cours actuel à être répétée et recouvrée du  
vendeur propriétaire ou acquéreur d'iceux séparé-  
ment et respectivement.

IX.—Et qu'il soit de plus arrêté qu'une place  
convenable sera choisie sur la dite "Place Viger,"  
par le clerc d'icelle, pour l'exposition dessus de  
tous et chaque animal amené pour vente.

X.—Et qu'il soit de plus arrêté que toute per-  
sonne ou personnes qui refusera ou refuseront de  
placer leurs animaux suivant les directions du dit  
clerc de la dite "Place Viger," paiera ou paieront  
une amende de dix chelins courants.

XI.—Et qu'il soit de plus arrêté, que les som-  
mes suivantes soient la rente ou paiement journal-  
ler à être demandé et reçu par le clerc de la dite  
"Place Viger," pour l'occupation de toute place  
à être marché aux bêtes, lesquelles dites sommes  
seront recueillies par le dit clerc, sur le champ  
lorsque telle place sera occupée.

**SAVOIR :**

	E. S. D.
Pour chaque et toute bête à cornes,	7 $\frac{1}{2}$ .
Pour chaque et tout cochon ou verat (excepté un cochon de lait pour lequel on ne chargera point)	4.
Pour chaque et tout cheval	1. 0.
Pour chaque et tout veau	3.
Pour chaque et tout mouton ou chèvre	2.

XII.—Et qu'il soit de plus arrêté que toute per-  
sonne ou personnes occupant quelque place sur le  
dit marché aux bêtes dans le but d'exposer ou d'of-  
frir en vente quelques bestiaux qui refusera ou re-  
fuseront de payer au clerc du dit marché quand il  
le requerra la rente ou honoraires du marché selon  
les taxes spécifiées dans la dernière section en-  
courra ou encourront une amende d'une livre cinq  
chelins cours actuel.

XIII.—Et qu'il soit de plus arrêté, qu'une  
somme de deux cent cinquante livres cours ac-  
tuel, sera et est ainsi appropriée pour le but  
d'ériger des places convenables, sur la dite  
"place Viger," pour tout animal amené au dit  
marché aux bêtes pour vente, et aussi pour l'é-  
rection de bâtisses pour un enclos.

XIV.—Et qu'il soit de plus arrêté, que le  
dit gardien d'enclos, clerc du marché à foin et  
aux bêtes sur la "Place Viger," entrera dans  
un livre, à être tenu par lui pour ce but, tous  
les argens par lui reçus et recueillis pour le  
profit de la corporation, par et en vertu de la  
présente ordonnance, et rendra tous les samedis  
un compte vrai et fidèle au trésorier de la  
cité, de tous les argens par lui reçus comme  
susdit, et paiera là dessus, incontinent, la mê-  
me chose au dit trésorier.

PETER MCGILL,  
Maire.

AVIS.

UN sac, renfermant de l'argent a été oublié, il y a déjà plusieurs mois, chez M. Pierre Cajetan, aubergiste au marché neuf. Mr. Cajetan ne s'est apperçu qu'hier que ce sac contenait de l'argent. Le propriétaire pourra le ravoir, en prouvant sa propriété, en s'adressant à Mr. Cajetan, et en payant les frais d'avertissement.  
Montréal, 18 Déc., 1840.

CALENDRIER DE MONTREAL.

POUR  
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les Calculs Astronomiques, sont redigés.

PAR  
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les noms des officiers de l'administration, les époques des différentes cours, les noms des conseillers de ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des différentes Banques et compagnie d'assurances de Montréal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Médecins de cette ville, enfin la liste du Clergé Catholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL

A LA  
LIBRAIRIE DE R. FABRE,  
Rue St. Vincent,

ET CHEZ  
LOUIS PERRAULT,  
Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.  
Montréal, 9 Déc., 1840.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE,

QUE les règlements sur le comodage et la bonne tenue des chemins dans la ville et les faubourgs, jusqu'au premier Mai prochain à moins qu'il ne soient amendés ou rescindés avant cette époque, sont maintenant en force, suivant la 11me. et 12me. section de l'acte 39. Geo. 3, Chapitre 5; et tout et chaque propriétaire, locataire, ou occupant de lots dans les limites de la Cité de Montréal sont enjoins de prendre notice de cet avis et s'y conformer, sous peine de l'amende imposée par la 36me. section de l'acte sus-mentionné.

1. Tout et chaque propriétaire, Locataire, ou occupant de lots dans la ville et faubourgs de Montréal, répareront et tiendront en bon ordre le Chemin en face de leur premisses respectifs, en nivelant la neige, en remplissant les cahots, et les pentes, tous les jours, et plus souvent si c'est nécessaire.

2. Chaque propriétaire et locataire, comme il est dit ci-dessus, seront obligés d'enlever la neige dans le dit chemin jusqu'à l'épaisseur de plus de deux pieds, dès qu'ils auront reçu ordre de l'inspecteur des chemins, et dans les rues étroites, ou la pourrait y avoir du danger et des inconvénient à redouter, jusqu'à l'épaisseur de plus d'un pied, et ce dans le tems fixé par l'inspecteur, dans la notice qui sera faite à cette effet par le crieur publique; quand il sera jugé convenable de le faire.

3. Que la neige et la glace des rues et des cours pourront pour le présent être charoyés avec la permission des propriétaires dans les prairies situés au Nord-Oest de la rue Craig et des faubourg St Antoine, St Laurent, de même que sur la continuation de la rue Bonaventure sur cette partie de la commune située au Sud-Est du Canal de Lachine (Queens ward) et lorsque la rivière sera prise, sur la glace en dehors des balises quiseront plantée par la suite.

Par ordre

J. P. SEXTON,

Clerc de la Cité.

Montréal, 10 Déc 1840.

AUX ELECTEURS

DU COMTE DE MONTREAL.

Les soussignés, délégués de la paroisse du Sault au Récollet, donnent avis public que le seize Janvier prochain, à midi précis, il sera tenue, à la salle publique de St. Laurent, une assemblée des délégués de toutes les paroisses du comté de Montréal pour délibérer sur le choix d'un représentant pour le prochain parlement Provincial.

Sault au Récollet, 23 Déc., 1840.

F. X. RACICOT.  
LUC. PIGEON.  
JEAN-BTE. LAPIERRE.  
BASILE VANLIER.

ECOLE.

FRANCAISE ET ANGLAISE,

DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe la public, qu'il a ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue Craig. Heures d'école, de 7 à 9.

Montréal, 9 Déc., 1840.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer la public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectonner les ouvrages suivants, dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de changes et promissoires; et lettres de changes. Catalogues Factures, circulaires, Cartes pour invitation aux funérails, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, cation et autres blancs pour

LOUIS PERRAULT,  
Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,  
LE NOUVEAU CHANSONNIER  
CANADIEN

Contenant 48 pages.  
Prix.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE, depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Reçus dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,  
Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.  
—Montréal 16 Nov. 1840.

ARGENT TROUVE.

TROUVE e six Novembre dernier à la cote des Neiges un sac rempli d'argent. Le propriétaire pourra le ravoir après avoir prouvé sa propriété, en payant les frais de cet avertissement, et en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE rue St Paul.

Montréal, 7 Déc 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,

tenu par

J. B. ASSELIN et Cie.

Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,  
MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,  
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.  
400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,  
600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.  
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m

POUR  
L'EXTRACTION DES  
DENTS,

S'adresser au  
DR. PERRAULT

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU  
JEAN-BAPTISTE.

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU  
JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste.) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Sub-séquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU  
JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE  
EDITEUR ET IMPRIMEUR DU JEAN-BAPTISTE  
DEMEURANT RUE NOTRE-DAME.